3ème CONGRES INTERNATIONAL DES CRITIQUES D' ART

Amsterdam - La Haye . 2 - 10 Juillet 1951

—

Thème 3

" ORGANISATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DANS LES MUSEES "

Rapport de René Huyghe :

L'extension extraordinaire des expositions d'art, depuis un quart de siècle, nous donne aujourd'hui le recul et l'expérience suffisants pour juger de leurs avantages et de leurs inconvénients. Nous sommes ainsi peut-être au moment où il importe de prendre, en connaissance de cause, une ligne de conduite.

Le développement des expositions d'art répond à la fois au besoin croissant, de nos jours, de culture visuelle, dont le principal bénéficiaire est l'art, et aux difficultés de déplacement, qui rendent plus aisé le transport des oeuvres d'art que celui des publics. Nul doute que le retentissement de plusieurs grandes manifestations de cet ordre n'ait à la fois développé la curiosité et la vraie connaissance des oeuvres d'art.

Mais de tels bénéfices, la ferveur accrue des foules risque de les compromettre ; l'entraînement ainsi provoqué pourrait bien amener un résultat opposé à celui qu'on poursuit. A force de vouloir répandre l'oeuvre d'art dans la société, on arrive, pour la mieux diffuser, à précipiter sa destruction. La multiplication inconsidérée des expositions a permis aux spécialistes des constatations inquiètantes : tout d'abord, une sorte de surenchère amène les organisateurs à se limiter à la présentation des "vedettes" les plus célèbres ou les plus goûtées du public. Celui-ci, de plus en plus blasé, donc de plus en plus exigeant, cherche moins à étendre ses connaissances qu'à retrouver ses "têtes d'affiches" préférées. Alors que le Musée lui offre une possibilité constante d'élargir ses connaissances et ses goûts, l'exposition, contrainte à plaire pour des raisons matérielles, s'attache en fait souvent plus à le flatter qu'à l'éduquer. C'est le gage même de son succès. On a pu noter l'échec d'expositions qui courageusement essayaient de renouveler le champ de la curiosité.

Mais le problème principal n'est pas là. Il réside dans l'accroissement massif des risques de destruction du patrimoine artistique. Le transport, les difficultés de passage des douanes, où les incidents sont plus fréquents qu'on ne le suppose, comportent leur large part d'aléas. Surtout, les changements de climat et de régime hygromètrique accélèrent les processus de destruction des oeuvres ;

dans le cas des tableaux, en particulier, la cohésion des diverses couches dont est composée la peinture est compromise par les dilatations et les contractions successives provoquées par ces variations. Il y a donc, en dehors des causes immédiatement constatables d'accident, une dégradation à échéance plus ou moins lointaine qui amène la lésion des panneaux, l'écaillement de la couche picturale surtout. Les transports de musées entiers circulant de pays à pays, de continents à continents, font peser une lourde menace sur ces trésors de nos civilisations, déjà trop douloureusement entamés par les guerres.

Il est donc hautement souhaitable qu'un esprit de mesure et d'organisation soit apporté désormais dans ce domaine si important. Une entente internationale, réalisée par une commission compétente, doit pouvoir être obtenue. Par une économie générale et raisonnée des expositions, on doit restreindre leur nombre, coordonner leurs efforts pour éviter les doubles emplois, contrôler l'observation des mesures de sécurité indispensables, qui ont tendance à se relâcher par la pratique trop constante. De telle dispositions ne pourraient que redonner un prestige accru à de grandes manifestations en nombre plus restreint, et par ce fait même assurées de concours plus entiers; il convient, en effet, de tenir compte de la fatigue actuelle des prêteurs, qui limite la portée des choix présentés au public. Elles éviteraient au surplus cette véritable dilapidation, à laquelle noun assistons, des chefs d'oeuvre : il importe de ne pas oublier que, s'ils sont faits pour notre délectation, nous devons, en échange, pour eux-mêmes et pour leur rôle futur auprès de nos successeurs, veiller à assurer leur sauvegarde et leur préservation.